

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 décembre 2009

ACTIONS DE COMMUNICATION POUR 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La Commission des Finances et du Futuroscope s'étant réunie,
Le Conseil Général de la Vienne, en séance publique le 18 décembre 2009 à l'Hôtel
du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,
Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2010 un crédit de 790 000 € pour l'ensemble des
actions de communication 2010, conformément au détail figurant dans l'annexe
jointe.

ADOPTÉ

Le Président du Conseil Général,



Claude BERTAUD